

PARTIE I - TYPE DE PRODUCTION

1. En 2008, avez-vous cultivé des produits de serre, de pépinière, de gazonnière ou des arbres de Noël? Oui Non (Si non, passez à la partie commentaires à la page 7)
2. En 2008, lesquels des produits suivants avez-vous **cultivé et vendu**? (cochez tout ce qui s'applique)
- a. Produits de serre (légumes, fruits, fleurs et plantes) (Passez à la partie II)
- b. Produits de pépinière et arbres de Noël (arbres et plantes) (Passez à la partie III, page 4)
- c. Gazon (Passez à la partie IV, page 6)

PARTIE II - SERRES

C. SUPERFICIE ET NOMBRE DE MOIS EN EXPLOITATION

3. Est-ce que vos superficies seront déclarées en : pi² m²
- | | Code |
|--|----------------------|
| 4. Quelle était la superficie totale sous verre en 2008?
Voir les notes explicatives | 101 |
| 5. Quelle était la superficie totale sous plastique rigide ou fibre de verre en 2008? | 102 |
| 6. Quelle était la superficie totale en films plastiques (poly-film) en 2008? | 2008 |
| 7. Quelle était la superficie totale sous serre en 2008 | 100 |
| 8. Nombre de mois durant lesquels votre serre était en exploitation en 2008 | 103 N ^{bre} |

FRUITS ET LÉGUMES DE SERRE

9. Avez-vous **cultivé et vendu** des légumes ou des fruits de serre en 2008? (excluez les plantes potagères à repiquer) Oui Non (Si non, passez à la question 12)

D. SUPERFICIE, PRODUCTION ET VALEUR DES FRUITS ET LÉGUMES DE SERRE-2008

10. Veuillez déclarer vos superficies et la valeur des légumes et fruits de serre en 2008
- | | Code | Superficie | Code | Valeur des ventes |
|--|------|------------|------|-------------------|
| f. Superficie totale et ventes brutes de légumes et fruits | 2009 | | 190 | \$ |

FLEURS ET PLANTES DE SERRE

12. Avez-vous **cultivé et vendu** des fleurs ou des plantes de serre en 2008? (incluez les plantes à repiquer) Oui Non (Si non, passez à la section K)

F. PLANTES EN POTS D'INTÉRIEUR ET D'EXTÉRIEUR, PRODUITS FINIS

13. Avez-vous **cultivé et vendu** des plantes en pot en 2008? Oui Non (Si non, passez à la question 15)

- | | Code | Nombre total de pots |
|---|------|----------------------|
| 14. w. Total des plantes en pots (intérieur et extérieur) | 2015 | |
| x. Ventes brutes totales de plantes en pots finis | 276 | \$ |

G. BOUTURES ET ARBRES DE SEMIS

15. Avez-vous **cultivé et vendu** des boutures et des arbres de semis en 2008? Oui Non (Si non, passez à la question 17)

	Code	Nombre total de plants
16. f. Total des boutures cultivées et vendues	2016	
g. Arbres de semis cultivés et vendus	174	
h. Ventes brutes totales de boutures et arbres de semis	179	\$

H. PLANTES ORNEMENTALES ET POTAGÈRES À REPIQUER

17. Avez-vous **cultivé et vendu** des plantes à repiquer en 2008? Incluez les plantes prêtes à transplanter dans les jardins, les champs, les conteneurs et les paniers par l'acheteur. Oui Non (Si non, passez à la question 18)

	Code	Nombre total de plants
a. Nombre total de plantes ornementales à repiquer	175	
a1. Ventes brutes totales de plantes ornementales à repiquer	274	\$
b. Nombre total de plantes potagères à repiquer	176	
b1. Ventes brutes totales de plantes potagères à repiquer	275	\$

I. FLEURS COUPÉES

18. Avez-vous **cultivé et vendu** des fleurs coupées en 2008? (excluez les fleurs coupées séchées) Oui Non (Si non, passez à la question 20)

	Code	Nombre total de tiges
m. Total de tiges cultivées et vendues	2019	
n. Ventes brutes totales de fleurs coupées	154	\$

J. VENTES DES FLEURS ET PLANTES DE SERRE SELON LE CIRCUIT DE DISTRIBUTION (avant les taxes de vente)

20. Veuillez déclarer le montant total des ventes de fleurs et de plantes. (Incluez les ventes de fleurs et des plantes que votre entreprise a produit, importé ou acheté d'autres serres pour la revente.) (somme de [codes 276, 179, 274, 275 et 154] et des ventes totales de plantes pour la revente)

	Code	Dollars
Total des ventes de fleurs et de plantes	137	\$

K. ACHATS DE MATÉRIEL VÉGÉTAL (avant les taxes de vente)

Si vous exploitez à la fois une serre et une pépinière et que vous ne pouvez pas fournir séparément vos dépenses de produits horticoles et de main-d'œuvre de votre serre et de votre pépinière, vous pourrez déclarer vos valeurs combinées pendant l'entrevue.

21. a. En 2008, combien avez-vous dépensé pour l'achat de fleurs, plantes, boutures, semis, graines et bulbes **destinés à la culture**?

123	\$
-----	----

b. Quel **pourcentage** de vos dépenses déclarées à la question précédente représente les achats faits auprès d'autres serres ou pépinières **de votre province**?

126	%
-----	---

22. En 2008, avez-vous fait des achats de fleurs, plantes, boutures, semis, graines et bulbes **destinés uniquement pour la revente**? Oui Non (Si non, passez à la question 25)

23. En 2008, combien avez-vous dépensé pour l'achat de fleurs, plantes, boutures, semis, graines et bulbes **destinés uniquement pour la revente**?

124	\$
-----	----

24. Total des dépenses pour les produits horticoles en 2008 (somme des codes 123 et 124)

125	\$
-----	----

L. MAIN-D'OEUVRE DE SERRE

Veillez inclure les propriétaires et leur famille dans les questions suivantes.

	Code	
25. Combien de travailleurs saisonniers avez-vous employés dans votre serre (moins de 8 mois) en 2008?	2022	N ^{bre}
26. Combien de travailleurs permanents (temps plein et temps partiel) avez-vous employés dans votre serre (plus de 8 mois) en 2008?	2023	N ^{bre}
27. Quel est le montant total des salaires versés en 2008? (y compris ceux des propriétaires)	122	\$

M. AUTRES DÉPENSES DE SERRE

	Code	Dollars
28. Électricité (éclairage, ventilation et chauffage)	2024	\$
29. Total des dépenses de combustible en 2008 (gaz naturel, huile à chauffage et autres types de combustible)	121	\$
30. Autres dépenses de culture (incluez les engrais, pesticides, supports de croissance; excluez les achats de matériel végétal)	114	\$
31. Autres dépenses d'exploitation (intérêt, impôts fonciers, assurances, emballages, réparations des bâtiments, de la machinerie, de l'équipement et des véhicules agricoles et travaux à contrat)	112	\$
32. Total des dépenses d'exploitation en 2008 (somme des codes 125, 122, 2024, 121, 114 et 112)	113	\$

PARTIE III - PÉPINIÈRES

33. En 2008, est-ce que vous avez coupé et vendu des arbres de Noël cultivés par votre exploitation? Oui Non (Si non, passez à la question 36)

34. Est-ce que vos superficies en arbres de Noël seront déclarées en : acres hectares arpents

35. Déclarez la superficie, la production et les ventes d'arbres de Noël coupés dans votre exploitation. (Incluez les superficies de peuplements naturels ou plantés, quel qu'en soit le stade de croissance, qui sont émondés ou gérés avec l'utilisation d'engrais ou de pesticides.)

Superficie totale	Arbres coupés	Dollars
	N ^{bre}	\$

N. PÉPINIÈRES

36. En 2008, avez-vous cultivé et vendu des produits de pépinière? Oui Non (Si non, passez à la question 51)

37. Est-ce que vos superficies seront déclarées en : acres hectares arpents

38. Veillez inclure les terres possédées ou louées dans les questions suivantes.

	Code	Superficie
a. En 2008, quelle était la superficie en champ utilisée pour la culture de plants de pépinière?	603	
b. En 2008, quelle était la superficie en contenant utilisée pour la culture de plants de pépinière?	2029	
c. En 2008, quelle était la superficie totale utilisée pour la culture de plants de pépinière? (somme des codes 603 et 2029)	2030	

39. Est-ce que vous avez utilisé des châssis froids ou des tunnels non chauffés pour votre production?

Oui Non

O. PRODUCTION ET VENTES DE PRODUITS DE PÉPINIÈRES EN CHAMP ET EN CONTENANT

40. Veuillez déclarer la production de plants de pépinière produits en champ et en contenant et vendus en 2008 (excluez les plants achetés pour la revente, les plants en inventaire non vendus, les arbres de Noël et les activités d'aménagement paysager)

	Code	En champ	Code	En contenant
I. Total des ventes de plants de pépinière cultivés en champ et en contenant	541	\$	456	\$

P. VENTES DE PLANTS DE PÉPINIÈRE (avant les taxes de vente)

	Code	Dollars
41. a. En 2008, à combien se sont chiffrées vos ventes de plants cultivés en pépinière ou achetés pour la culture sur place ?	217	\$
b. En 2008, à combien se sont chiffrées vos ventes de plants de pépinière achetés uniquement pour la revente ? (excluez les revenus liés aux activités d'aménagement paysager)	218	\$
c. Valeur des ventes totales de plants de pépinière en 2008 (somme des codes 217 et 218)	219	\$

Q. ACHATS DE MATÉRIEL VÉGÉTAL (avant les taxes de vente)

43. En 2008, avez-vous acheté des arbres fruitiers ou d'ornement, des produits de pépinières, des plants à repiquer, des semis, des boutures ou des bulbes? Oui Non (Si non, passez à la question 48)

	Code	Dollars
44. a. Quelles ont été vos dépenses en 2008 pour les produits de pépinière destinés à la culture sur place ?	230	\$
b. Quel pourcentage de vos dépenses déclarées à la question précédente représente les achats faits auprès d'autres serres ou pépinières de votre province ?	2054	%

45. Est-ce que vous avez acheté des plants de pépinière **destinés uniquement pour la revente**? Oui Non (Si non, passez à la question 48)

	Code	Dollars
46. Quelles ont été vos dépenses en 2008 pour les produits de pépinière destinés à la revente ?	231	\$
47. Dépenses totales pour les produits de pépinières en 2008 (somme des codes 230 et 231)	232	\$

R. MAIN-D'OEUVRE ET DÉPENSES TOTALES D'EXPLOITATION DES PÉPINIÈRES

48. Veuillez inclure les propriétaires et leur famille dans les questions suivantes.

	Code	N ^{bre}	Dollars
a. Combien de travailleurs saisonniers avez-vous employés dans votre pépinière (moins de 8 mois)?	2055	N ^{bre}	
b. Combien de travailleurs permanents (temps plein et temps partiel) avez-vous employés dans votre pépinière (plus de 8 mois)?	2056	N ^{bre}	
c. Quel est le montant total des salaires versés en 2008? (y compris ceux des propriétaires)	216		\$
49. Quelles ont été vos autres dépenses d'exploitation en 2008? (Incluez les engrais, les pesticides, les impôts fonciers, les intérêts, les assurances, les dépenses de réparation, les combustibles et l'électricité. Excluez les dépenses pour l'achat de matériel horticole et les coûts de main-d'oeuvre.)	2057		\$
50. Quel a été le total de vos dépenses d'exploitation en 2008? (somme des codes 232, 216 et 2057)	2064		\$

PARTIE IV - GAZONNIÈRES

S. SUPERFICIE ET VENTES DE GAZON

51. En 2008, avez-vous **cultivé ou vendu** du gazon?

Oui

Non (Si non, passez aux commentaires à la page 7)

52. Est-ce que vos superficies seront déclarées en :

acres

hectares

arpents

53. a. Quelle était la superficie totale en gazon cultivée en 2008?

Code	Superficie
631	

631

b. Quelle était la superficie en gazon **cultivé pour la vente** en 2008?

632

54. Quel a été le revenu brut tiré du gazon **cultivé pour la vente** en 2008?

634	\$
-----	----

634

55. Est-ce que vous avez acheté du gazon destiné uniquement pour la revente?

Oui

Non (Si non, passez à la question 58)

56. a. Quelles ont été vos dépenses de gazon **destiné uniquement à la revente** en 2008? (avant les taxes de vente)

Code	Superficie
633	\$

633

b. Quel **pourcentage** de vos dépenses déclarées à la question précédente représente les **achats** faits auprès d'autres gazonnières **de votre province**? (avant les taxes de vente)

635	%
-----	---

635

57. Quel a été le revenu brut tiré du gazon acheté pour **la revente** en 2008? (avant les taxes de vente)

636	\$
-----	----

636

T. MAIN-D'OEUVRE ET DÉPENSES TOTALES D'EXPLOITATION DES GAZONNIÈRES

58. Veuillez inclure les propriétaires et leur famille dans les questions suivantes.

a. Combien de travailleurs saisonniers avez-vous employés dans votre gazonnière (moins de 8 mois) en 2008?

Code	N ^{bre}
2058	

2058

b. Combien de travailleurs permanents (temps plein et temps partiel) avez-vous employés dans votre gazonnière (plus de 8 mois) en 2008?

2059	N ^{bre}
------	------------------

2059

c. Quel est le montant total des salaires versés en 2008? (y compris ceux des propriétaires)

2060	\$
------	----

2060

59. Quelles ont été vos autres dépenses d'exploitation en 2008? (Incluez les engrais, les pesticides, les impôts fonciers, les intérêts, les assurances, les dépenses de réparation, les combustibles et l'électricité. Excluez les dépenses pour l'achat de gazon et les coûts de main-d'oeuvre.)

2061	\$
------	----

2061

60. Quel a été le total de vos dépenses d'exploitation par votre gazonnière en 2008? (somme des codes 633, 2060 et 2061)

2065	\$
------	----

2065

NOTES EXPLICATIVES DE L'ENQUÊTE ANNUELLE SUR LES SERRES, LES PÉPINIÈRES ET LES GAZONNIÈRES DE 2008

Le questionnaire ci-inclus vise à recueillir de l'information sur les industries des SERRES, des PÉPINIÈRES, des GAZONNIÈRES et des ARBRES DE NOËL au Canada. Les présentes notes explicatives répondent aux questions que vous pourriez avoir lorsque vous répondrez à cette enquête. Si votre exploitation effectue des activités « de service » connexes, comme les contrats d'aménagement paysager ou la pose de gazon, veuillez ne pas faire état dans le questionnaire ci-joint des chiffres ayant trait à la portion non agricole de votre exploitation.

PARTIE II : SERRES

Section C – Superficie et nombre de mois en exploitation

Nota : Les superficies et les plants (incluant les plants à repiquer) protégés par des châssis froids et les tunnels **NE DEVRAIENT PAS** être inclus dans la partie « serres » du questionnaire. Ces constructions ne sont pas considérées comme faisant partie de la superficie d'une serre. Un châssis froid n'est pas une serre.

Question C4 : Ne déclarer que la superficie sous verre ou sous matière plastique.

Exclure : La superficie entourant la ou les serre(s), c.-à-d. la pépinière, le centre de jardinage, le champ de blé, etc.

Question C5 : Inclure tous les autres types d'enclos de protection utilisés pour la culture des plantes, c.-à-d. l'isolant rigide, les puits de mine, les granges, les abris.

Question C6 : Déclarer les superficies en films plastiques. Le film plastique le plus utilisé est en polyéthylène.

Question C8 : Exclure les mois pendant lesquels l'exploitant ne cultivait pas activement des plantes, c.-à-d. la période de fumigation.

Section D – Superficie, quantité produite et valeur des légumes et/ou fruits de serre – 2008

Question D10 : Déclarer les produits comestibles, prêts à consommer.

Exclure : Les plants à repiquer, le tabac, le ginseng, les asperges et les champignons.

Récoltes multiples :

Si plusieurs récoltes du *même type* de légume/fruit de serre ont été produites dans le *même* espace de serre, ne déclarer la superficie qu'une seule fois, mais déclarer toute la valeur (c.-à-d. que, si 1 000 pi² ont d'abord servi à la production de tomates évaluée à 1 000 \$, puis que la même superficie a été utilisée pour une deuxième récolte d'une valeur de 1 500 \$, il faut déclarer 1 000 pi² et 2 500 \$.).

Si *au moins deux types de* légumes de serre ont été cultivés dans le *même* espace de serre, utilisez ce qui suit (c.-à-d. que, si 2 000 pi² ont d'abord servi à la production de tomates, qui ont été remplacées par des concombres à la mi-été [dans le même espace de 2 000 pi²], il faut faire état d'une superficie totale de 4 000 pi² [2 000 pi² pour les tomates et 2 000 pi² pour les concombres]).

Section F – Plantes en pot, finies

Question F14 : Veuillez déclarer le nombre de plantes en pot *cultivées dans votre serre et vendues*. Ne déclarer que la production canadienne de plantes en pot ornementales finies.

Inclure : Les plantes suspendues, c'est-à-dire tous les genres de pots suspendus (plastique, mousse de tourbe, osier, céramique, etc.).

Exclure : La marchandise revendue (les plantes qui ont été achetées et revendues immédiatement sans beaucoup de soin ni d'entretien), les produits de pépinière (les chrysanthèmes d'automne en pot cultivés dans une pépinière et vendus par celle-ci ou les arbustes en pot, comme les azalées ou la bruyère), les lys cultivés en plein champ et les arbres de Noël vendus en pot.

Section G – Boutures et arbres de semis

Question G16f : Déclarer votre matériel de multiplication, c.-à-d. les boutures cultivées en serre (enracinées ou végétatives), les arbres de semis (exclure les produits de pépinière cultivés sous les châssis froids et les tunnels non chauffés) et toutes les autres boutures que vous avez *cultivées et vendues* (exclure les boutures revendues).

Exclure : Les plants à repiquer, qu'il s'agisse de légumes ou de plantes ornementales (**qui doivent être déclarés à la section H**).

Section H – Plantes ornementales et potagères à repiquer

Questions H17a, a1, H17b, b1 : Déclarer le nombre total de plants à repiquer vendus en plateaux alvéolés, en caissettes ou en plateaux de culture prêts pour que l'acheteur les transplante au jardin, au champ, dans des conteneurs, des paniers ou des pots, ou des alvéoles plus grandes (exclure la marchandise revendue).

Section I - Fleurs coupées

Exclure : Les fleurs coupées séchées et revendues ainsi que les fleurs cultivées en plein champ et coupées.

Section J – Ventes de fleurs et de plantes de serres

Question J20 : Déclarer toutes les ventes de fleurs et de plantes ayant été soit produites et vendues par votre exploitation et/ou importées ou achetées au Canada et revendues immédiatement, **ainsi que** des revenus provenant de la « location » de plantes dans les ventes à d'autres acheteurs.

Exclure : Le matériel non végétal, comme les produits d'un centre de jardinage (c.-à-d. l'engrais, la mousse de tourbe, la vermiculite, la terre, les semences, etc.).

Section K – Achats (matériel végétal seulement)

***Si vous exploitez à la fois une serre et une pépinière et que vous ne pouvez pas fournir séparément vos dépenses de produits horticoles et de main-d'œuvre de votre serre et de votre pépinière, vous pourrez déclarer vos valeurs combinées pendant l'entrevue.**

Question K21a : Déclarer les achats destinés à la culture sur place (partir un plant/semis dans la serre, c.-à-d. s'en occuper et l'entretenir en le semant, en le transplantant, en le fertilisant, etc. jusqu'à ce qu'il devienne un produit vendable).

Exclure : Les fleurs, les plantes, les boutures, les semis, les graines et les bulbes achetés pour la revente (voir la question K23 pour la définition).

Question K21b : Il ne faut déclarer à cette question que le **pourcentage des dépenses** effectuées pour le matériel végétal ayant servi pour la production qui a été acheté auprès d'autres serres, pépinières, grossistes ou d'autres vendeurs **dans votre province**.

Question K23 : Déclarer les achats destinés à la revente (acheter et conserver une plante pendant une courte période de temps sans beaucoup d'entretien, puis la revendre).

Section L – Main-d'œuvre

Questions L25 et L26 : Il ne faut inscrire ici que les employés qui s'occupent de la culture, de l'entretien et de la récolte des plantes et des légumes de serre.

Inclure : Le travail du propriétaire et l'aide qu'il reçoit des membres de sa famille.

Exclure : Toute la main-d'œuvre affectée à la vente au détail, au travail de bureau et aux travaux donnés à contrat (c.-à-d. les camionneurs, les paysagistes).

Question L27 : Si vous exploitez à la fois une serre et une pépinière, veuillez ne fournir dans cette section que la main-d'œuvre, les salaires et les avantages ayant trait à la serre. **Inclure :** Les avantages sociaux versés, comme l'assurance médicale, les indemnités pour accidents du travail, l'assurance-emploi et les régimes de retraite.

Exclure : Les avantages sociaux et les salaires versés aux employés affectés à la vente au détail, au travail de bureau et aux travaux donnés à contrat (c.-à-d. les camionneurs, les paysagistes).

Section M - Autres dépenses de serre

Question M30 : Quelles dépenses avez-vous effectuées pour l'engrais, les pesticides et les supports de croissance, comme le sol, la mousse de tourbe, la vermiculite, la perlite, le sable, la mousse de polystyrène et la sciure de bois?

Question M32 : Déclarer les frais totaux d'exploitation ici (somme des codes 125, 2024, 122, 121, 114 et 112).

PARTIE III : PÉPINIÈRES

Veuillez exclure de cette portion du questionnaire les chiffres relatifs aux serres (s'il y a lieu) que comporte votre exploitation (voir les notes de la PARTIE II : SERRES).

Question 35 : À titre d'arbres de Noël, déclarer les superficies de peuplements naturels ou plantés, quel qu'en soit le stade de croissance, qui sont émondées ou gérées avec l'utilisation d'engrais ou de pesticides.

Section N – Superficie en pépinière

Question N38 : Il ne faut inclure dans les terres que celles qui ont servi en 2008 à la culture ou à l'entretien de produits de pépinière. Déclarer la superficie en contenant de la pépinière (toutes les plantes provenant de votre pépinière vendues en contenant) au code 2029 et la superficie en champ au code 603.

Question N39 : Les superficies et les plants (incluant les plants à repiquer) protégés par des châssis froids et les tunnels **NE DEVRAIENT PAS** être inclus dans la partie « serres » du questionnaire. Ces constructions ne sont pas considérées comme faisant partie de la superficie d'une serre. Un châssis froid n'est pas une serre.

Section O – Production et ventes des produits de pépinière en champ et en contenant en 2008

Valeur des produits de pépinière EN CHAMP en 2008

Question O40 : Déclarer les arbres, arbustes, vignes, herbacées vivaces, arbres à petits fruits et les autres produits de pépinière cultivés en plein champ PRODUITS ET VENDUS.

Inclure : Les plants livrés en mottes enrobées de jute, les plants à racines nues et tous les autres plantes empotées au champ avant d'être vendues.

Exclure : Les produits de pépinière cultivés en contenant et revendus, les arbres de Noël (dont le système racinaire n'est pas intact), les produits de serre, les produits non vendus et la valeur reçue pour les services d'aménagement paysager.

Valeur des produits de pépinière EN CONTENANT en 2008

Question O40 : Faire état des arbres, arbustes, vignes, herbacées vivaces, annuelles et bisannuelles, et les arbres à petits fruits cultivés en contenant ainsi que de tous les autres produits de pépinière cultivés en contenant PRODUITS ET VENDUS.

Inclure : Tous les types de contenants de moins de 1 gallon, 1 gallon, 2 gallons, et de plus de 2 gallons.

Exclure : Les produits de pépinière ayant poussé en plein champ et revendus, les arbres de Noël (dont le système racinaire n'est pas intact), les produits de serre, les produits non vendus et la valeur reçue pour des services d'aménagement paysager.

Section P – Ventes en dollars de plants de pépinière (avant les taxes de vente) en 2008

Question P41a : Culture sur place – Partir un plant/semis dans votre pépinière, c.-à-d. vous en occuper et l'entretenir en le semant, en le transplantant, en le fertilisant, jusqu'à ce qu'il devienne un produit vendable.

Question P41b : Revente – Processus consistant à acheter des arbres, des arbustes, des plants, des graines, des semis, une bouture, etc. et à les revendre peu de temps après sans beaucoup s'en occuper ni les entretenir.

Question P41c : Déclarer les VENTES TOTALES de produits de pépinière en 2008 (codes 217 + 218 = 219).

Section Q – Achats dans les pépinières (matériel végétal seulement)

Question Q44 : Inscrire la valeur monétaire des produits achetés expressément pour la culture sur place.

Question Q46 : Inscrire la valeur monétaire des produits achetés pour les revendre immédiatement et non pour les cultiver.

Section R et S – Main-d’œuvre (gazonnières et pépinières)

Questions R48a, R48b, T58a et T58b : Employés permanents et saisonniers

Inclure : Le nombre de travailleurs de votre exploitation qui s’occupent de la culture, de l’entretien et de la récolte des produits de pépinière ou du gazon.

Exclure : La main-d’œuvre affectée aux services au détail (commis vendeurs dans les centres de jardinage, main-d’œuvre pour les travaux à contrat, la pose de gazon, l’aménagement paysager ou l’installation d’arbustes au domicile des clients).

Question R48c et T58c : Total des salaires versés

Inclure : Les avantages sociaux, comme l’assurance médicale, les indemnités pour accident du travail, l’assurance-emploi et les régimes de retraite, ainsi que le salaire des propriétaires, des gestionnaires et des membres de la famille.

Exclure : Les salaires pour le commerce de détail et les travaux donnés à contrat qui ne sont pas liés à la pépinière ou à la gazonnière

PARTIE IV : GAZONNIÈRES

Section S - Gazon

Question S54 : Déclarer la valeur totale des ventes de gazon **cultivé pour la vente**.

Question S56a : Déclarer les achats de gazon destiné à être **revendu immédiatement** et non cultivé par votre entreprise.